



actualités

Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

**Le Conseil
Municipal du 4 juin
a voté le projet de révision
du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)**

PRIORITÉ : Environnement et cadre de vie

- ▶ **L'ensemble du Parc de Villeroy** est définitivement protégé de toute construction.
- ▶ **Les 6,4 ha du site Alexandre Rideau** ne sont plus classés en zone d'urbanisation immobilière. Ils demeureront affectés aux activités sportives et de loisirs pour les jeunes.
- ▶ **Le site du stade Jean-Jacques Robert** est agrandi d'une zone de 2,5 ha pour son extension future.
- ▶ **Zone Champoreux** : 4,47 ha soit 37 % sont affectés en zone N (Naturelle) espaces verts et 2,21 ha soit 18 % sont affectés en zone U G (Equipements) pour les besoins futurs de notre ville (Ecole, Crèche, Halte-Garderie, Gymnase...)
- ▶ **Village Levitt** : l'ensemble des prescriptions demandées par les bureaux des AFULS ont été strictement reprises (cartographie et règlements). Une trame verte de 40 m de large le long des « Myosotis » est créée.
- ▶ **Logements** : Mennecy rentre dans la légalité. Le contrat de Mixité sociale signé avec l'Etat permettra d'ici décembre 2015 de résorber le retard pris (265 logements) pendant la mandature précédente qui n'avait livré aucun logement social.
- **Conséquence directe** : à terme, notre ville ne paiera plus d'amende financière et nous pourrons ainsi répondre aux nombreuses demandes de logement des familles menneçoises en attente.

- ▶ **Jeunes** : une résidence de **50 studios pour étudiants** sera implantée près de la gare.
- ▶ **Développement économique et animation** : 4,2 ha près de la gare seront classés (UG) pour permettre un développement commercial autour d'une **halle municipale destinée aux marchés**.
- ▶ **Protection architecturale et historique du centre ville** : une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé) fixant les **règles de constructibilité** sera établie en liaison entre les **services de l'Etat** (architecte des bâtiments de France, DDE, DRAC) et les associations spécialisées menneçoises.

Mennecy restera une ville qualitative à l'environnement équilibré et préservé.

48 % des terrains
sont affectés
en zones préservées
(A) Agricoles : 27 %
(N) Naturelles : 21 %

52 % des terrains
sont affectés
en zones urbanisables
U et AU (habitations) : 46 %
UG (équipements) : 6 %

Nos remerciements

A l'ensemble du monde associatif menneçois, aux **AFULS** et **ASLS**, qui, par leurs contributions ont permis la réalisation d'un document d'urbanisme qui préserve l'avenir des familles de tous nos concitoyens. A tous **les élus municipaux** qui ont permis de faire évoluer positivement le projet de PLU dans l'intérêt des Menneçois.

Le Maire
X.Dugoin

Nos regrets

Le refus de débat et de participation au vote des **élus socialistes** qui ont choisi la polémique et les attaques personnelles plutôt que le travail pour l'intérêt général.